

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Jeu concours Instagram SortiPéi x QUIZ ROOM »

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

EI Julien HAEGMAN - pour SortiPéi ayant son Siège social : 60 Allée des Sagoutier, 97400 Saint-Denis, immatriculé au numéro de Siret : 840 680 326 00039.  
(ci-après la « Société Organisatrice »),

et

SARL QUIZ ROOM REUNION, ayant son Siège social au 266 rue Maréchal Leclerc, 97400 Saint-Denis, immatriculé au numéro Siren : 921 902 029  
(ci-après le « Partenaire »),

Organisent conjointement un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Instagram SortiPéi x QUIZ ROOM », selon les modalités définies dans le présent règlement.

Le jeu est entièrement géré par SortiPéi, et se déroule exclusivement sur Instagram via les comptes officiels : @sortipei et @quiz\_room\_lareunion  
Ce jeu n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Instagram.  
Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement aux sociétés organisatrices.

## ARTICLE 2 – DURÉE

Le jeu-concours se déroulera du 01 décembre au 15 décembre inclus, soit une durée totale de deux (2) semaines.

Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant à La Réunion, disposant d'un compte Instagram public et d'un accès à Internet.

Une seule participation par personne (même nom, même compte Instagram) est autorisée.

Sont exclus :

- les collaborateurs de SortiPéi et de QUIZ ROOM,
- ainsi que les membres de leur famille directe (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute participation non conforme aux conditions ci-dessus sera annulée.

## **ARTICLE 4 – MÉCANIQUE DU JEU**

Le concours est annoncé et diffusé :

- sur les comptes Instagram officiels de SortiPéi et QUIZ ROOM (publication conjointe),
- et sur les espaces publicitaires de l'application SortiPéi, redirigeant vers le post Instagram du jeu.

Modalités de participation :

1. Suivre les comptes Instagram @sortipei et @quiz\_room\_lareunion,
2. Identifier (taguer) un (1) ami en commentaire sous la publication du jeu.

Toute participation ne respectant pas ces conditions sera considérée comme invalide.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Le jeu permet de gagner :

- 4 places pour une session de Quiz Room

Les places seront valables uniquement pour la ou les date(s) et le lieu indiqués par QUIZ ROOM.

Elles ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables.

QUIZ ROOM assure la fourniture des dotations et leur remise aux gagnants.

## **ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

À l'issue de la période du jeu, SortiPéi procédera au tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Deux (2) gagnants seront désignés, chacun remportant un lot de deux (2) places.

Le tirage au sort sera réalisé par SortiPéi dans un délai maximum de 5 jours suivant la clôture du jeu.

Les gagnants seront informés en message privé sur Instagram via le compte officiel @sortipei

En cas d'absence de réponse du gagnant dans un délai de 72 heures, le lot sera réattribué à un autre participant.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS**

SortiPéi assure :

- la publication et la modération du jeu sur Instagram,
- la collecte des participations,
- le tirage au sort et la communication des résultats à QUIZ ROOM

QUIZ ROOM fournit :

- les visuels, informations et conditions relatives à la dotation,
- les 4 places pour une session de Quiz Room

Les organisateurs s'engagent à respecter la réglementation française applicable aux jeux concours : Gratuité, transparence, absence d'obligation d'achat et publication d'un règlement accessible.

SortiPéi et QUIZ ROOM ne sauraient être tenus responsables :

- en cas de dysfonctionnement technique du réseau Instagram,
- ou d'erreurs dans les informations fournies par les participants.

Instagram ne saurait être tenu responsable du déroulement du jeu ou de toute réclamation liée à celui-ci.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées (identifiant Instagram, coordonnées du gagnant) sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise des lots.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur ses données.

Toute demande peut être adressée à :

[contact@sortipei.re](mailto:contact@sortipei.re)

Les données des participants seront supprimées dans un délai maximum de 90 jours après la fin du jeu.

## ARTICLE 9 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable :

- sur le site internet <https://sortipei.re>,
- et disponible sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@sortipei.re](mailto:contact@sortipei.re)

## ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent jeu est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, non résolu à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Saint-Denis de La Réunion.

Signature SortiPéi

Haegman Julien

Représentant SortiPéi



Signature QUIZ ROOM

Hubert Verley

Gérant Quiz Room Réunion

